

DÉCRET

000

accordant un crédit-cadre de CHF 8'600'000.- pour le renforcement au trafic 40t du solde des ouvrages du réseau routier cantonal prioritaire

du 22 juin 2010

LE GRAND CONSEIL DU CANTON DE VAUD

vu le projet de décret présenté par la Conseil d'Etat

décète

Art. 1

¹ Un crédit-cadre de CHF 8'600'000.- est accordé au Conseil d'Etat pour le renforcement au trafic 40t du solde des ouvrages du réseau routier cantonal prioritaire.

Art. 2

¹ Ce montant sera prélevé sur le compte *Dépense d'investissement* et amorti en vingt ans.

Art. 3

¹ Le Conseil d'Etat est chargé de l'exécution du présent décret. Il en publiera le texte conformément à l'article 84, alinéa 2, lettre b) de la Constitution cantonale.

Donné, sous le grand sceau de l'Etat, à Lausanne, le 22 juin 2010.

Le président
du Grand Conseil :

(L.S.)

L. Chappuis

Le président :

(L.S.)

P. Broulis

Le secrétaire général
du Grand Conseil :

O. Rapin

Le chancelier :

V. Grandjean